09.05.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	19211173
Taille de pneu valide	4.80 / 4.00 - 8
LI / SI / PR	40 A4 / 51 A4, 2 PR
TL/TT	TL
Marque	Kenda
Profil	K398A Polar Trac

Indications et caractéristiques

- Le pneu Kenda K398A Polar Trac est spécialement conçu pour les souffleuses à neige
- Son profil permet une traction exceptionnelle sur la boue, la neige et la glace

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

09.05.2025

Informations techniques

Numéro d'article	19211173
EAN	5707562333113
Taille de pneu valide	4.80 / 4.00 - 8
LI / SI / PR	40 A4 / 51 A4, 2 PR
TL/TT	TL
Marque	Kenda
Profil	K398A Polar Trac
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	2,25
Taille de jante recommandée	2.50A
Pression maximale de l'air [bar]	2,10
Largeur du pneu [mm]	120
Diamètre extérieur du pneu [mm]	416
Circonférence de roulement [mm]	1242
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
40 A4	140	20	Roue motrice	2,10	
51 A4	195	20	Roulement libre	2,10	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.